

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2067

21 octobre 2009

SOMMAIRE

AMAC Luxembourg S.A.	99211	Japan Universal Holdings S.à.r.l.	99203
Ambrimmo S.A.	99204	Jefferson Holding S.A.	99208
Amesbury Property Group S.à r.l.	99184	Jefferson Investholding S.A.	99208
ANICE Spf S.A.	99185	Lavanco Holding S.A.	99171
Australian Mining Holdings Luxembourg S.A.	99170	LNR Europe Investors S. à r.l. SICAR	99208
Axe Int' S.A.	99203	Luxembourg Visit Tours S.à.r.l.	99188
Badis S.A.	99208	Milleland Holding S.A.	99192
Blue River Holding S.A.	99199	NewTel S.A.	99190
Brooklyn S.à r.l.	99216	Oldalinvest S.C.A.	99170
Captiva Industrial S.à r.l.	99215	Opaline Investissements S.A.	99170
C.E.M. Gestion S.à r.l.	99203	Partners Group Global Mezzanine 2007 S.C.A., SICAR	99213
CRH NORTH AMERICA Luxembourg Sàrl	99173	Polymorph S.A.	99192
DBA Lux Finance	99202	Project Companions S.à r.l.	99215
Dexia Life & Pensions Luxembourg	99195	Promat Europe S.A.	99188
ERIKS Luxembourg S.A.	99184	Rosny S.A.	99170
ETMF II E Luxco, Sàrl	99188	Schufa S.à r.l.	99202
European Repo Finance S.A.	99197	Sebas S.A.	99203
Franis Transport S.à r.l.	99212	Sheridan S.A.	99183
Fuki Investment S.A.	99173	Sigismund CBO 2008-1 S.A.	99216
Gruppo Mobili e Salotti S.A.	99190	Sodintec Finances S.A.	99215
HLV Construct	99192	Spectra S.A.	99196
International Food Invest S.A.-SPF	99171	Swisscanto (LU) Management Company S.A.	99215
Interoute Communications Holdings S.A.	99198	Thorp S.à r.l.	99198
Isolina Holding S.à r.l.	99210	U.P. S.A.	99184
Isolina Investholding S.à r.l.	99210	You Consulting S.A.	99216

Oldalinvest S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 79.192.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2009128778/11.

(090154995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Opaline Investissements S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 53.437.

Le Bilan au 31.03.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Norbert SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2009128779/11.

(090154996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Rosny S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 34.826.

Le Bilan au 31.03.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2009128785/11.

(090155002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Australian Mining Holdings Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 104.379.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue le 18 septembre 2009

Les mandats des administrateurs à savoir Monsieur Jean-Marc FABER né le 7/04/1966 à Luxembourg et demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Monsieur Elmar SCHÄFER né le 17/09/1957 à Bad Neuenhar (Allemagne) et demeurant professionnellement au 60C, Königsallee, D-40212 Düsseldorf, Allemagne et Monsieur Erik SCHÄFER né le 30/11/1961 à Bonn (Allemagne) demeurant professionnellement au 60C, Königsallee, D-40212 Düsseldorf, Allemagne sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2015.

Le mandat du Commissaire aux Comptes à savoir Monsieur Christophe MOUTON n'est pas reconduit et le nouveau Commissaire aux Comptes, à savoir la fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l. ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, est nommée en son remplacement et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

AUSTRALIAN MINING HOLDINGS LUXEMBOURG S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009128969/21.

(090154935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Lavanco Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 105.368.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 5 octobre 2009

La cooptation de Monsieur Hugo FROMENT comme administrateur décidée par les administrateurs restants en date du 30 juillet 2009 a été ratifiée et Monsieur Hugo FROMENT a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 5 OCT. 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LAVANCO HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009128979/16.

(090154702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

International Food Invest S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 40.427.

L'an deux mille neuf, le quinze septembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding INTERNATIONAL FOOD INVEST S.A. ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, Rue de Nassau, R.C.S. Luxembourg section B numéro 40.427, constituée suivant acte reçu le 2 juin 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 462 du 14 octobre 1992.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre VAN KEYMEULEN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 310 (trois cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la société relatif à l'objet social:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

3. Changement de la dénomination de la société de INTERNATIONAL FOOD INVEST S.A. en INTERNATIONAL FOOD INVEST S.A. - SPF.

4. Modification du 1^{er} paragraphe de l'article 1 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Il existe une société anonyme sous la dénomination de INTERNATIONAL FOOD INVEST S.A. - SPF".

5. Modification de l'article 15 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts".

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de INTERNATIONAL FOOD INVEST S.A. en INTERNATIONAL FOOD INVEST S.A. - SPF.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il existe une société anonyme sous la dénomination de INTERNATIONAL FOOD INVEST S.A. - SPF".

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J.-P. VAN KEYMEULEN, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37915. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009129001/92.

(090155993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Fuki Investment S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 87.036.

La société Axiome Audit Sàrl dans les bureaux de laquelle la société anonyme FUKI INVESTMENT S.A. avait fait élection de son siège social au 3 rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg a dénoncé avec effet immédiat le siège social de ladite société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

AXIOME AUDIT S.àr.l.

Marco Ries

Gérant

Référence de publication: 2009128985/14.

(090154775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

CRH NORTH AMERICA Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 148.445.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the eleventh day of September.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

THERE APPEARED:

CRH NORTH AMERICA LIMITED, a limited company, incorporated and existing under the laws of Ireland, with registered number 47622, and having its registered office at 42 Fitzwilliam Square, Dublin 2, Ireland,

represented by Maître Matthieu Groetzinger, Lawyer, residing professionally at L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, by virtue of proxy given under private seal, dated September 3rd, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it intend to organize as unitholder or with any person who may become unitholder of this company in the future.

Title I. Name - Duration - Registered office - Object

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under the name of "CRH NORTH AMERICA Luxembourg Sàrl", governed by the present articles of association and the laws of Luxembourg pertaining to such an entity (hereinafter the "Corporation"), and in particular the law dated 10th of August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law").

Art. 2. Object.

2.1 The object of the Corporation is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of participations, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever. The Corporation may also pursue marketing and selling activities directly or through branches established abroad and/or offices located abroad. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2 The Corporation may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Corporation may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Corporation may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets. The Corporation may hold interests in partnerships. It may also acquire, enhance and dispose of patents, licences and sub-licences, and all other intangible property, as well as rights deriving there from or supplementing them. In addition, the Corporation may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad, and may lease or dispose of moveable property.

2.3 The Corporation may also carry on a treasury group activity including the procurement of short medium or long-term finance or finance of unlimited duration and the provision of financial and investment services and facilities, financial

and investment management, advice, assistance, information and agency services in any currency whatsoever and to carry out financing and lending of every description to companies in which it has a direct or indirect participation.

2.4 In general, the Corporation may carry out all commercial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purpose.

Art. 3. Duration.

3.1 The Corporation is established for an unlimited duration.

3.2 The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of members adopted in the manner required for the amendment of these articles.

3.3 The life of the Corporation does not come to an end by the incapacity, bankruptcy, insolvency of or any other similar event affecting, one or several unitholders.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office is established in the city of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers. It may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

4.2 The Corporation may establish offices and branches, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the board of managers.

4.3 In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office or with the ease of communications with such office, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Corporation, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Corporation.

Title II. Capital - Units

Art. 5. Capital - Units. The issued Corporation's corporate capital is set at TWENTY THOUSAND US DOLLARS (USD 20,000.-) divided into:

1,910 (one thousand nine hundred and ten) Class A units,

10 (ten) Class B units,

10 (ten) Class C units,

10 (ten) Class D units,

10 (ten) Class E units,

10 (ten) Class F units,

10 (ten) Class G units,

10 (ten) Class H units,

10 (ten) Class I units, and

10 (ten) Class J units

each unit with a nominal value of USD 10.- (TEN US DOLLARS) and with such rights and obligations as set out in the present articles of incorporation and all fully paid up.

Art. 6. Increase and Reduction of capital.

6.1 The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the sole unitholder or in case of plurality of unitholders by a resolution of the general meeting of the members, adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

6.2 The capital of the Corporation may be reduced through the cancellation of units including by the cancellation of one or more entire Classes of units through the repurchase and cancellation of all the units in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of Classes of units such cancellations and repurchases of units shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

6.3 In the event of a reduction of the Corporation's capital through the repurchase and the cancellation of a Class of units (in the order provided for in article 6.2, such Class of units gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the total cancellation amount as determined by the general meeting of members) and the holders of units of the repurchased and cancelled Class of units shall receive from the Corporation an amount equal to the cancellation value per unit for each unit of the relevant Class held by them and cancelled.

6.3.1 The cancellation value per unit shall be calculated by dividing the total cancellation amount by the number of units in issue in the Class of shares to be repurchased and cancelled.

6.3.2 The total cancellation amount shall be an amount determined by the manager or in case of plurality of managers by the board of managers and approved by the sole unitholder or in case of plurality of unitholders by the general meeting

on the basis of the relevant interim accounts. The total cancellation amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class unless otherwise resolved by the general meeting of members in the manner provided for an, amendment of the articles of incorporation provided however that the total cancellation amount shall never be higher than such Available Amount.

6.3.3 Upon the repurchase and cancellation of the units of the relevant Class, the cancellation value per share will become due and payable by the Corporation.

Art. 7. Transfer of units.

7.1 Units are freely transferable among members.

7.2 In case of a sole unitholder, the units are freely transferable to non-members. In case of plurality of members, units may be transferred to non-members provided such transfer complies with the requirements set forth in article 189 of the Law, namely has been authorized by the general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the capital of the Corporation.

7.3 The transfer of units will only be binding upon the Corporation or third parties following a notification to, or acceptance by the Corporation as provided in article 1690 of the civil code.

7.4 The Corporation may purchase its own units.

Art. 8. Form of units - Members' register.

8.1 Units are in registered form.

8.2 A members' register will be kept at the registered office of the Corporation in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each member who so requires.

8.3 The ownership of the registered units will result from the inscription in the members' register.

Title III. Administration - Management - Representation

Art. 9. Board of managers.

9.1 The Corporation shall be managed by a board of managers composed, at least, of two managers, who do not need to be members and who will be appointed pursuant to a resolution of the general meeting of members.

9.2 The managers are appointed and removed ad nutum pursuant to a decision of the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates reserved the faculty attributed to the board of managers to proceed by way of cooptation in order to replace resigning or deceased board members. The managers shall hold office until their successors are appointed.

Art. 10. Power of the board of managers.

10.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present articles of association to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Corporation's object.

10.2 To the extent permitted by the Law, the board of managers may sub-delegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The board of managers will determine the agent's responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.3 The agent so appointed shall in any case be revocable ad nutum.

Art. 11. Procedure.

11.1 The board of managers shall meet in Luxembourg as often as the Corporation's interest so requires or upon call of any manager. The board of managers shall meet at least annually in Luxembourg. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

11.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least five (5) working days in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers. No such notice is required if all the managers of the Corporation are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.

11.3 The board of managers' meeting may exceptionally be held by means of telephone conference or videoconference. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

11.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email another manager as his proxy. In case there is only one manager present at the board meeting, this manager is allowed to appoint a secretary, who needs not to be manager, in order to assist him by holding the board meeting. Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email.

11.5 The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of the managers are present or represented. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting.

11.6 Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

11.7 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 12. Representation. The Corporation shall be bound by the joint signature of two managers in any case and for any amount or by the sole or joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

Art. 13. Liability of the managers.

In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Corporation. As agents of the Corporation, they are responsible for the correct performance of their duties.

Title IV. General meetings of members

Art. 14. Powers and Voting rights.

14.1 Any regularly constituted meeting of members of the Corporation shall represent the entire body of members of the Corporation. It shall have the power to ratify all acts relating to the operations of the Corporation.

14.2 Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

14.3 The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Corporation by a unanimous decision. If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

14.4 Each unit entitles its holder to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

14.5 The Corporation will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Corporation.

14.6 Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Corporation in direct proportion to its relationship with the number of units in existence. If the Corporation has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

14.7 The decisions of the sole member are recorded in minutes or drawn-up in writing.

14.8 Also, contracts entered into between the sole member and the Corporation represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 15. Annual general meeting. An annual general meeting of members approving the annual accounts shall be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Corporation or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Corporation shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the thirty-first of December, of the year two thousand and ten.

Art. 17. Annual accounts and Allocation of profits.

17.1 Out of the net profit in any accounting year, five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital of the Corporation.

17.2 The balance may be distributed to the unitholders upon decision of a general meeting of the unitholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

17.3 The unitholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

17.4 The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the board of managers. The board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such unit, shall be forfeited by the

holder of such unit, and shall revert to the Corporation. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Corporation on behalf of holders of units.

17.5 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) an amount equal to 0.25% of the nominal value of each unit shall be distributed equally to all unitholders pro rata to their units regardless of Class, then

(ii) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J units, then if no Class J units are in existence, Class I units and in such continuation until only Class A units are in existence).

Title V. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1 In the event of dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

18.2 The power to amend the articles of association, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the general meeting of the members.

18.3 The power of the managers will come to an end by the nomination of the liquidator(s). After payment of all debts and any charges against the Corporation and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the unitholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

Art. 19. General provision. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Art. 20. Definitions.

Available Amount	Means the total amount of net profits of the Corporation (including carried forward profits) to the extent the unitholder would have been entitled to dividend distributions according to Art. 17 of the articles of incorporation, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of units to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of incorporation, each time as set out in the relevant interim accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ Whereby: AA = Available Amount NP = net profits (including carried forward profits) P = any freely distributable reserves CR = the amount of the unit capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of units to be cancelled L = losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of incorporation
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Units.

Subscription - Payment

The articles of incorporation of the Corporation having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declare to subscribe one thousand nine hundred and ten (1,910) Class A units, ten (10) Class B units, ten (10) Class C units, ten (10) Class D units, ten (10) Class E units, ten (10) Class F units, ten (10) Class G units, ten (10) Class H units, ten (10) Class I units, and ten (10) Class J units and to have fully paid up in cash these units for an amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000.-)

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

Statement

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Estimate of costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately 2,200.- Euros.

Resolution of the members

The prenamed members, representing the entire subscribed capital, have immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Corporation is at L-2132 Luxembourg, 18, Avenue Marie-Thérèse.
2. The number of managers is fixed at three (3):
3. The following persons are appointed managers:
 - Mr. Patrick O'SHEA, born on January 12, 1952 in Dublin (Ireland), residing at 7 Redwood Court, Churchtown, Dublin 14, Ireland;
 - Mr. Cornelis Jacobus Maria VERBURG, born on November 11, 1958 in Amsterdam (Netherlands), residing at Einsteinlaan 26, 2289 CC Rijswijk, The Netherlands;
 - Mr. Charles OSSOLA, born on November 22, 1963 in Nancy (France), residing at 20 Avenue Marie-Therese, L-2132 Luxembourg.
4. The term of office of the managers shall end at the annual general meeting of members to be held in two thousand eleven.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le onze septembre.

Par-devant Nous Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

CRH NORTH AMERICA LIMITED, société constituée sous les lois irlandaise avec siège social à 42 Fitzwilliam Square, Dublin 2, Irlande, inscrite au registre des sociétés d'Irlande sous le numéro 47622;

Ici représentée par Maître Matthieu Groetzinger, Avocat, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 septembre 2009,

laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès qualités, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée va constituer en tant qu'associé ou avec toute autre personne qui deviendrait associé de la société par la suite.

Titre I^{er} . Nom - Durée - Siège social - Objet

Art. 1^{er} . Nom. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "CRH NORTH AMERICA Luxembourg Sàrl", (ci-après la "Société"), qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi").

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la cession de prise de participations dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère sous quelque forme que ce soit. La Société pourra également poursuivre des activités de marketing et de vente directement ou par l'intermédiaire de succursales situées à l'étranger et/ou de bureaux situés à l'étranger. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute manière toutes sortes d'actions cotées, actions simples et d'autres titres participatifs, bonds, obligations, certificats de dépôt ou d'autres instruments de crédit et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques.

2.2 La Société pourra emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'émission publique. Elle pourra émettre par voie d'émission privée seulement, effets, obligations et titres de créances et tout autre type de dette et/ou de titre de participation. La Société pourra aussi faire des prêts et accorder toute sorte de support, prêts, avances et garanties à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder

des garanties à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou toutes autres sociétés. La Société pourra de plus gager, transférer, grever ou créer d'autres types de garanties sur des parties de ses actifs. La Société pourra détenir des participations dans des associations. Elle pourra également acquérir, développer et céder des brevets, licences ou tout autre bien matériel, ainsi que les droits en dérivant ou les complétant. De plus, la Société pourra acquérir, gérer, développer et céder des propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger, et elle pourra louer ou disposer de bien meuble.

2.3 La Société pourra également poursuivre une activité de trésorerie intragroupe incluant l'obtention de financement à court, moyen et long terme ainsi que l'obtention de financement sans limitation de durée, la fourniture de services et d'instruments financiers et d'investissement, la gestion financière et d'investissement, le conseil, l'assistance, des services d'intermédiaires quelque soit la monnaie choisie ainsi et finalement de procéder à des financements ou à des prêts de toute nature envers les sociétés dans lesquelles elle détient directement ou indirectement une participation.

De manière générale, la Société pourra procéder à toutes opérations commerciales et financières dans les domaines de l'acquisition de titres ou de biens immobiliers, qui sont de nature à développer et compléter l'objet social ci-dessus.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée des associés adoptée dans les conditions requises pour modifier les présents statuts.

3.3 L'existence de la Société ne prend pas fin par l'incapacité, la banqueroute, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Il pourra également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

4.2 La Société pourra établir des bureaux et des succursales tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.3 Dans l'hypothèse d'événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra être procédé au transfert provisoire du siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert du siège social statutaire, restera luxembourgeoise.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à VINGT MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 20.000.-) représenté par:

1.910 (mille neuf cent dix) parts sociales de la catégorie A,

10 (dix) parts sociales de la catégorie B,

10 (dix) parts sociales de la catégorie C,

10 (dix) parts sociales de la catégorie D,

10 (dix) parts sociales de la catégorie E,

10 (dix) parts sociales de la catégorie F,

10 (dix) parts sociales de la catégorie G,

10 (dix) parts sociales de la catégorie H,

10 (dix) parts sociales de la catégorie I, et

10 (dix) parts sociales de la catégorie J,

chaque action ayant une valeur nominale de USD 10.- (DIX DOLLARS AMERICAINS), avec tous les droits et obligations tel que déterminés dans les présents statuts et toutes ayant été entièrement libérées.

Art. 6. Augmentation et Réduction du capital.

6.1. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés par décision de l'assemblée générale des associés, prise dans les conditions prévues pour la modification des statuts, telles que déterminées dans les présents statuts.

6.2. Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales, y compris par l'annulation de l'entière part d'une ou plusieurs catégories de parts sociales par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette/ces catégorie(s). En cas de rachat ou d'annulation de catégories de parts sociales, les annulations et les rachats des parts sociales seront faits dans l'ordre décroissant (débutant avec la catégorie J).

6.3 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une catégorie de parts sociales (dans l'ordre prévu à l'article 6.2, les détenteurs des parts sociales concernées auront droit au prorata de leurs participations

dans cette catégorie de parts sociales au Montant Disponible (avec cependant la limite du montant total d'annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales des catégories de parts sociales rachetées ou annulées recevront également de la Société un montant égal à la valeur d'annulation pour chaque part sociale détenue dans la catégorie de part sociale concernée.

6.3.1 La valeur d'annulation de chaque part sociale devra être calculée en divisant le montant total d'annulation des parts sociales émises dans cette catégorie de parts sociales devant être rachetées ou annulées.

6.3.2 Le montant total d'annulation des parts sociales sera déterminé par le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance, et approuvé par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés par l'assemblée générale des associés sur la base de comptes intérimaires. Le montant total d'annulation des parts sociales pour chacune des catégories de parts sociales J, I, H, G, F, E, D, C, B, et A correspondra au Montant Disponible de la catégorie concernée au moment de son annulation sauf si ce montant sera déterminé par l'assemblée générale des associés dans les conditions prévues pour la modification des statuts, sous la réserve expresse que le montant total d'annulation ne puisse être supérieur au Montant Disponible.

6.3.3 Dès le rachat ou l'annulation des parts sociales de la catégorie concernée, la valeur d'annulation par part sociale sera due et sera payable par la Société.

Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.2 En cas d'associé unique les parts sociales sont librement cessibles à des non-associés. En cas de pluralité d'associés le transfert de parts sociales peut-être effectué envers des non-associés à condition que ce transfert respecte les règles de l'article 189 de la Loi, c'est à dire qu'il a été autorisé au préalable par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

7.3 Le transfert de parts sociales ne sera opposable à la Société ou aux tiers que suite à la notification à la Société ou l'acceptation par la Société telles que prévue par l'article 1690 du code civil.

7.4 La société pourra acquérir ses propres parts sociales.

Art. 8. Forme des parts sociales - Registre des associés.

8.1 Les parts sociales sont nominatives.

8.2 Un registre des parts sociales sera détenu au siège social de la Société conformément à la Loi et pourra être examiné par tout associé qui le demande.

8.3 La propriété des parts nominatives résultera de l'inscription dans le registre des associés.

Titre III. Administration - Gérance - Représentation

Art. 9. Conseil de gérance.

9.1 La Société est gérée par un conseil de gérance, composé, au moins, de deux gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés et qui seront nommés par résolution de l'assemblée générale des associés.

9.2 Les gérants sont nommés et révoqués ad nutum par une décision de l'assemblée générale des associés, qui détermine également leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat, sous réserve du pouvoir accordé au conseil de gérance de procéder au remplacement des gérants démissionnaires ou décédés par voie de cooptation. Les gérants sont maintenus en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance.

10.1 Tous les pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à la décision des associés, relèvent de la compétence du conseil de gérance, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes et effectuer les opérations conformément à l'objet social de la Société.

10.2 Dans les limites permises par la Loi, le conseil de gérance est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (si c'est le cas), la durée de la représentation et toute autre condition appropriée de la fonction d'agent.

10.3 L'agent nommé sera dans tous les cas révocable ad nutum.

Art. 11. Procédure.

11.1 Le conseil de gérance se réunira à Luxembourg aussi souvent que l'intérêt de la Société le requière ou sur convocation par un gérant. Le conseil de gérance se réunira au moins une fois par an à Luxembourg. Le conseil de gérance pourra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

11.2 Tout gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins quatorze (5) jours avant la tenue du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause, lequel sera dans ce cas décrit dans la convocation. Il peut être passé outre cette convocation avec l'accord écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme, par télex ou par e-mail de chaque gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le conseil de gérance. Une telle convocation n'est pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés

lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

11.3 Le conseil de gérance pourra se tenir exceptionnellement par voie de téléconférence ou vidéoconférence. La participation à une réunion par ces moyens sera équivalente à une participation en personne.

11.4 Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax ou par e-mail un autre gérant. Pour le cas où un seul gérant serait présent à une réunion du conseil de gérance, ce gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui peut ne pas être un gérant, pour l'assister dans la tenue de la réunion du conseil de gérance. Les votes peuvent également être exprimés par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou par e-mail.

11.5 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions seront prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

11.6 Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil de gérance. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution et peuvent être prouvées par des lettres ou des téléfax.

11.7 Les minutes de chacune des réunions du conseil de gérance doivent être signées par le président ou en son absence par le président intérimaire qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 12. Représentation. La Société est engagée par la signature conjointe de deux gérants dans tous les cas et pour tout montant ou la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 14. Pouvoirs et Droits de votes.

14.1 Toute assemblée d'associés de la Société valablement constituée représentera l'ensemble des associés de la Société. Elle aura le pouvoir de ratifier tous les actes en relation avec les opérations de la Société.

14.2 Sauf exception légale, les décisions des assemblées des associés valablement convoquées seront prises à la majorité simple des associés présents et votants.

14.3 Le capital social et les autres dispositions de ces statuts pourront être modifiés à tout moment par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés et s'ils précisent qu'ils ont tous été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

14.4 Chaque part sociale donne droit à une voix au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

14.5 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par part sociale; dans l'hypothèse où une part sociale est détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme le seul propriétaire de cette part sociale vis-à-vis de la Société.

14.6 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et des bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales en circulation. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, celui-ci exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

14.7 Les décisions de l'associé unique sont établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit.

14.8 De plus, les contrats passés entre l'associé unique et la société représentée par l'associé unique, seront établis sous la forme de minutes ou dressées par écrit. Cependant, cette dernière hypothèse n'est pas applicable aux opérations courantes passées à des conditions normales.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six mois de la clôture de l'exercice social au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui débutera à la date de création de la Société et se terminera le trente et un décembre deux mille dix.

Art. 17. Comptes annuels et Allocation des bénéfices.

17.1 Cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être requise dès que le montant de la réserve légale s'élèvera à dix pourcent (10%) du capital social émis de la Société.

17.2 Le résultat peut être distribué aux associés par l'assemblée générale des associés suivant les provisions ci-dessous.

17.3 Les associés peuvent décider de distribuer et de payer des dividendes intérimaires sur base des comptes préparés par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés, en montrant qu'il y a des fonds suffisants pour la distribution, étant entendu que le montant distribué ne peut pas dépasser les profits réalisés depuis la fin de la dernière année comptable augmenté des profits reportés ainsi que des montants alloués à la réserve légale et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes devant être mis en réserve, conformément à la Loi et suivant les provisions ci-dessous.

17.4 Les dividendes distribués peuvent être payés dans la devise, le lieu et la date décidée par le conseil de gérance. Le conseil de gérance peut déterminer un taux de change final applicable à la conversion des dividendes dans la devise du paiement. Les dividendes distribués mais non payés sur une action pendant cinq ans ne peuvent pas après être réclamés par l'associé mais reviendront à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes distribués mais non réclamés qui sont détenus par la Société pour compte des associés.

17.5 En cas de dividende distribué, un tel dividende sera alloué et payé comme suit:

(i) un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque part sociale sera réparti de manière égalitaire à tous les associés au prorata des parts sociales détenues et ce, indifféremment de leur catégorie. Par la suite,

(ii) le solde du montant total distribué sera alloué dans son entièreté aux détenteurs des dernières catégories de parts sociales dans l'ordre alphabétique inversé (c'est-à-dire en premier les parts sociales de la catégorie J, ensuite si aucune part sociale existe dans cette catégorie, les parts sociales de la catégorie I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que des parts sociales de la catégorie A qui existent).

Titre V. - Dissolution et Liquidation

Art. 18. Dissolution et Liquidation.

18.1 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée des associés qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

18.2 Le pouvoir de modifier les statuts, si nécessaire pour les besoins de la liquidation, reste une prérogative de l'assemblée générale des associés.

18.3 Les pouvoirs des gérants cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cela, le surplus sera versé à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associé le surplus sera versé à chaque associé en proportion du nombre de ses parts.

Art. 19. Dispositions générales. Tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts sera régi par la Loi.

Art. 20. Définitions.

Montant Disponible

Signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) au prorata des dividendes auxquels les associés auraient droit conformément à l'article 18 des statuts, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable et (ii) selon les cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la catégorie de parts sociales annulée après déduction de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devraient être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des statuts, chaque fois que cela est prévu par ces comptes intérimaires afférents (pour éviter tout doute sans double calcul) de sorte à ce que:

$$MD = (PN + P + RC) - (PE + RL)$$

Où:

MD = Montant Disponible

PN = Profits nets (incluant les profits reportés)

P = Toutes réserves librement distribuables

RC = Montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la catégorie des parts sociales devant être annulée

PE = Pertes (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des statuts de la Société

Comptes intérimaires

Signifie les comptes intérimaires de la Société tel qu'ils figurent à la Date des comptes intérimaires.

Date des Comptes Intérimaires

Signifie la date qui n'est pas inférieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation des catégories de parts sociales concernées.

Souscription et Libération

La partie comparante, ici représentée comme indiqué ci-dessus, ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a déclaré souscrire à mille neuf cent dix (1.910) parts sociales de la catégorie A, dix (10) parts sociales de la catégorie B, dix (10) parts sociales de la catégorie C, dix (10) parts sociales de la catégorie D, dix (10) parts sociales de la catégorie E, dix (10) parts sociales de la catégorie F, dix (10) parts sociales de la catégorie G, dix (10) parts sociales de la catégorie H, dix (10) parts sociales de la catégorie I, et dix (10) parts sociales de la catégorie J et a déclaré les avoir libérées en espèces pour un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-).

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi, ont été respectées.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 183 de la Loi se trouvent accomplies et déclare expressément que celles-ci sont remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ 2.200.- Euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la Société est fixé au 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;

2) Le nombre de gérants est fixé à 3 (trois).

3) Sont nommés gérants de la Société:

- Monsieur Patrick O'SHEA, né le 12 janvier 1952, à Dublin, Irlande, demeurant à 7 Redwood Court, Churchtown, Dublin 14 (Irlande);

- Monsieur Cornelis Jacobus Maria VERBURG, né le 11 novembre 1958 à Amsterdam (Pays-Bas), demeurant à Einsteinlaan 26, 2289 CC Rijswijk, Pays-Bas;

- Monsieur Charles OSSOLA, né le 22 novembre 1963, à Nancy, France, demeurant au 20 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;

4) Les mandats des gérants prendront fin lors de l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en deux mille onze.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. GROETZINGER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 18 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37899. Reçu soixante-quinze euros (75,- euros).

Le Receveur (signé): F. SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009129038/580.

(090155724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Sheridan S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 25.659.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 13 août 2009

1. M. Jean REUTER a été reconduit dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

2. M. Jean PFEIFFENSCHNEIDER a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 7 OCT. 2009.
Pour extrait sincère et conforme
Pour SHERIDAN S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009128982/17.

(090154722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Amesbury Property Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 76.869.

—
RECTIFICATIF

Veillez noter que la société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants et non pas par la signature du gérant, comme mentionné par erreur dans l'extrait enregistré et déposé le 11/09/09 sous la référence L090142304.05, ainsi que l'extrait déposé le 10/08/2007 sous la référence L070059796.05.

Luxembourg, le 7 octobre 2009.
Pour avis sincère et conforme
AMESBURY PROPERTY GROUP S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009128983/16.

(090154726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

U.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 43.926.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 25 septembre 2009

La société ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, est renommé réviseur externe. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme
U.P. S.A.
Alexis DE BERNARDI
Administrateur

Référence de publication: 2009128984/15.

(090154734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

ERIKS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 123.946,76.

Siège social: L-4410 Soleuvre, 11, Zone Industrielle "Um Woeller".
R.C.S. Luxembourg B 64.131.

—
Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 août 2009

Les actionnaires de la société ERIKS Luxembourg S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire tenant lieu d'Assemblée Générale Ordinaire du 20 août, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale, constatant que les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Marc BECKERS, administrateur, demeurant à B-3220 Holsbeek, 13, Heideweg
- Monsieur Johan SLEEBUS, administrateur, demeurant à B-2400 Mol, 68, St. Theresiastraat
- Monsieur Jan DE BOER, administrateur, demeurant à NL-1759 HB Callantsoog, 34, Dorpsweg

sont arrivés à échéance, l'assemblée générale décide de les renouveler pour une nouvelle période de trois ans, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

D'autre part, le mandat de l'administrateur délégué de:

- Monsieur Johan SLEEBUS, administrateur, demeurant à B-2400 Mol, 68, St. Theresiastraat

est arrivé à échéance, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de trois ans, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

De même, le mandat du commissaire aux comptes:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de trois années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Soleuvre, le 20 août 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2009129164/28.

(090155723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

ANICE Spf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 148.449.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix septembre.

Par devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 1) La société "ARIELLE COMPANY LIMITED", établie à Londres W1S 4PW, 12, Old Bond Street, ici représentée par Madame Nicoale HENOUMNT, demeurant à Martelange, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 10 septembre 2009.
- 2) La Société ""BILFORD INVESTMENTS LIMITED", établie à Londres W1S 4PW, 12, Old Bond Street, ici représentée par Madame Sandrine ORTWERTH, demeurant à Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 10 septembre 2009,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Durée, Objet social, Capital social

Art. 1^{er}. Il existe entre les comparantes et tous ceux qui deviendront propriétaires des Actions, une société anonyme prenant la dénomination de "ANICE Spf S.A." (la Société).

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion est conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, produiront effet au même titre que les décisions prises à une réunion du Conseil d'Administration.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La Société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Titre III. Année sociale, Assemblée générale, Répartition des bénéfices

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de mars à quatorze heures trente à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Titre IV. Loi applicable

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures et ses règlements d'exécution, ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
2. La première assemblée ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

- | | |
|--|-------------|
| 1) la société "ARIELLE COMPANY LIMITED", préqualifiée: CENT CINQUANTE-CINQ | 155 actions |
| 2) la société "BILFORD INVESTMENTS LIMITED", préqualifiée: CENT CINQUANTE-CINQ | 155 actions |
| TOTAL: TROIS CENT DIX | 310 actions |

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2015:
 - Monsieur Joël MARECHAL, employé privé, né à Arlon (Belgique), le 12 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri,
 - Monsieur Etienne GILLET, expert-comptable, né à Bastogne, le 19 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri,
 - Monsieur Laurent JACQUEMART, expert-comptable, né à Daverdisse (Belgique), le 19 juin 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri,
- 3 - Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2015:
 - la société "AUDITEX, S.àr.l.", établie à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés numéro B.91559,
4. Le siège social de la société est fixé à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante des comparantes, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. HENOUMONT, S. ORTWERTH, M. LECUIT

Enregistré à Mersch, le 16 septembre 2009. Relation: MER/2009/1654. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1^{er} octobre 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009129058/140.

(090155759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Luxembourg Visit Tours S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 146.041.

—
Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 octobre 2009

L'associé unique de la société Luxembourg Visit Tours S.à.r.l. a décidé, en date du 5 octobre 2009, de prendre les résolutions suivantes:

L'associé unique décide de nommer:

- Madame Monique SCHWARTZ, professeur, née le 28/07/1965 à Ingwiller (F), demeurant à F-57000 Metz, 43, rue du trou de lièvre

au poste de gérante administrative de la société est accepté à l'unanimité.

Par conséquent, la gérance est désormais composée de manière suivante:

Gérant technique:

- Monsieur Christian KISSEL, hôtelier, demeurant à L-1943 Luxembourg, 16, rue Lippmann

Gérante administrative:

- Madame Monique SCHWARTZ, professeur, demeurant à F-57000 Metz, 43, rue du trou de lièvre

La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et de la gérante administrative.

Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009129163/25.

(090155721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Promat Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 38.422.

—
Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration du 25 septembre 2009, les décisions suivantes ont été prises:

- La démission de Armor S.A. a été acceptée.

Sont nommés jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2010:

- Paul LUTGEN, demeurant 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration,

- Marie-Thérèse COLBACH, demeurant 19, avenue des Archiducs, L-1135 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué,

- Jean LUTGEN, 47, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, Administrateur,

- EURAUDIT SARL, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009129162/19.

(090155689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

ETMF II E Luxco, Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 87.559.

—
L'an deux mille neuf, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "ETMF II E LUXCO S. à r.l.", ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à

Luxembourg, section B sous le numéro 87.559, constituée suivant acte dressé en date du 24 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1183 du 7 août 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Romain THILLENS, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Marie-Line SCHUL, juriste, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient est renseigné sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire. Ladite liste de présence ainsi que la procuration restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes clôturés au 31 août 2009;
2. Dissolution anticipée de la société;
3. Nomination d'un liquidateur;
4. Détermination des pouvoirs du liquidateur.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver les comptes de la Société clôturés au 31 août 2009.

Deuxième résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Troisième résolution

L'assemblée nomme la société "EUROTIME S.A.", société anonyme, ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg à la fonction de liquidateur de la Société.

Quatrième résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux associés, proportionnellement au nombre de leurs parts sociales, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. THILLENS, M. L SCHUL, C. DETREMBLEUR, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 octobre 2009. Relation: EAC/2009/11723. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 octobre 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009129057/64.

(090155633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Gruppo Mobili e Salotti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 60.914.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée
générale ordinaire des actionnaires du 2 juin 2009*

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs, Monsieur René KREISMAN, demeurant 71, rue J.P. Hilger, L-4980 Reckange-sur-Mess, Monsieur Alexandre KREISMAN, demeurant 24, Grand-rue, L-8472 Eischen et Monsieur Josué Alain LEVY, demeurant 10, rue des Prés, L-5331 Moutfort ainsi que celui du commissaire aux comptes Monsieur Josué Alain LEVY, demeurant 10, rue des Prés, L-5331 Moutfort pour un nouveau terme de six ans. Leurs mandats prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire 2015 statuant sur l'exercice 2014.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur René KREISMAN demeurant 71, rue J.P. Hilger, L-4980 Reckange-sur-Mess comme administrateur-délégué pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GRUPPO MOBILI E SALOTTI SA

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2009129168/23.

(090155790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

NewTel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 45.640.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the seventeenth day of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

"ITI Media Group N.V." a company incorporated under the laws of the Netherlands Antilles having its registered office at Ara Hill-top Unit A-I, Pletterijweg Oost 1, Willemstad, Curaçao ("ITI Media"), represented by Régis Galiotto, residing in Luxembourg, duly authorised to act on its behalf by virtue of a proxy dated September 14th, 2009 under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy declared and requested the notary to act that:

I. - Newtel S.A., a société anonyme, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 45.640 (the "Company"), has been incorporated by deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg dated November 9, 1993, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 17 dated January 18, 1994. The articles of incorporation of the Company have been lastly amended by deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on February 28, 2003, published in the Memorial under the number 586 dated May 28, 2003.

II. - The subscribed capital of the Company is presently of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros) represented by 1,250 (one thousand two hundred fifty) shares having a nominal value of EUR 24.80 (twenty-four euros and eighty cents) each.

III. - ITI Media declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

IV. - ITI Media has acquired all shares of the Company referred to above and that, as Sole Shareholder, declares explicitly to proceed to the dissolution of the Company and assumes the function of liquidator of the Company.

V. - ITI Media takes over all assets and assumes all the liabilities of the Company and that the liquidation of the Company is completed without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI. - ITI Media fully discharges the board of directors for the due performance of their duties up to this date.

VII. - The records and documents of the Company will be kept for a period of five years at the offices of the Company.

It has then been proceeded to the cancellation of the share register of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille neuf, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

"ITI Media Group N.V." une société de droit des Antilles Néerlandaises ayant son siège social à Ara Hill-Top Unit A-I, Pletterijweg Oost 1, Willemstad, Curaçao ("ITI Media"), représenté par Régis Galiotto, demeurant à Luxembourg, dûment autorisé à le représenter en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 14 septembre 2009, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "Newtel S.A." ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 45.640 (la "Société"), a été constituée par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte reçu le 9 novembre 1993, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et des Associations (le "Mémorial") du 18 janvier 1994, numéro 17. Les statuts de la Société ont été modifiés par acte devant Maître Joseph Elvinger, prénommé, en date du 28 février 2008, publié au Mémorial du 28 mai 2003 numéro 586.

II.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représentés par 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 24,80 (vingt-quatre euros et quatre-vingt cents) chacune.

III.- Que ITI Media déclare avoir entière connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- Que ITI Media a acquis toutes les parts sociales de la Société précédemment détaillées et que, en tant qu'actionnaire unique, déclare explicitement qu'il procède à la dissolution de la Société et qu'il va assumer la fonction de liquidateur de la Société.

V.- Que ITI Media prends à sa charge tous les actifs existant et toutes dettes impayées de la Société et que la liquidation de la Société est close.

VI.- Que ITI Media donne pleine et entière décharge à tous les gérants de la Société pour la durée de leur mandat jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société.

Il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société.

Le soussigné notaire qui comprend et parle anglais déclare que sur demande de la personne ayant comparu, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne ayant comparu et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 septembre 2009. Relation: LAC/2009/38277. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009129037/85.

(090155719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Milleland Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 91.568.

—
Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2009

Les actionnaires de la société MILLELAND HOLDING S.A. réunis en Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2009, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale, constatant que les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
- Monsieur Georges Gredt, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
- Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, et

sont arrivés à leur terme en 2008, décide de les renouveler rétroactivement dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

D'autre part, le mandat de:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, étant arrivé à expiration en 2008, l'assemblée générale décide de le renouveler rétroactivement pour une nouvelle période de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 18 juin 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2009129166/25.

(090155728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

HLV Construct, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 148.202.

—
La liste des signatures autorisées a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire FMV SàRL

Signature

Référence de publication: 2009129171/11.

(090155662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Polymorph S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 148.439.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Raymond Paul van ES, né à Breda (Pays-Bas), le 18 août 1951, demeurant à L-8133 Bridel, 12, rue Nicolas Goedert.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "POLYMORPH S.A.".

Art. 2. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Il peut être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration dans les limites de la commune de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

- le conseil, la planification, l'organisation, le service d'intermédiaire ou services similaires dans le domaine des ressources humaines;

- la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement.

La société peut réaliser toutes les opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêt aux sociétés faisant partie de son groupe, ainsi qu'émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres ou brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque, à une assemblée générale des actionnaires de la société, il est constaté que celle-ci n'a qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes nécessaires ou utiles à l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée des actionnaires relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration élit un président parmi ses membres. En l'absence du président un autre administrateur peut présider la réunion. L'administrateur unique remplira de fait les fonctions de président.

Le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit, télégramme, télécopie ou courrier

électronique un autre administrateur comme son mandataire, sans que celui-ci puisse représenter plus d'un de ses collègues.

L'administrateur empêché pourra également voter par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'administrateur empêché sera réputé présent à la réunion.

En cas de circonstances exceptionnelles et sur décision expresse du Président, tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéo conférence, ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes prenant part à cette réunion puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, l'administrateur utilisant ce type de technologie sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Les résolutions prises dans ces conditions auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Les écrits, télégrammes, télécopies ou courriers électroniques exprimant le vote des administrateurs seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs. Si un administrateur-délégué est nommé, la société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement la signature de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Par exception, l'administrateur unique aura un pouvoir de signature autonome.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire et/ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Par dérogation, le premier exercice commencera à la date de signature des présents statuts, et se terminera au 31 décembre 2009.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2010.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant Monsieur Raymond Paul van ES préqualifié déclare souscrire toutes les actions.

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de 40% (quarante pourcent) par des versements en espèce, de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400,- EUR) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à 1.200,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.

2.- Est appelé aux fonctions d'administrateur unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Raymond Paul van ES, préqualifié, lequel aura tous pouvoirs d'engager et de représenter la Société par sa seule signature.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

Delphinus S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage (R.C.S. Luxembourg B 39.430).

4.- Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille quinze.

5.- Le siège social est fixé à L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean Pierre Sauvage.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue au représentant de la comparante, connu du notaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Paul Decker, Raymond Paul van Es.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37564. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009129059/153.

(090155577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Dexia Life & Pensions Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 39.593.

RECTIFICATIF

L'an deux mille neuf, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Patrick SCHOLS, Directeur Général, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial des actionnaires de la société anonyme "Dexia Life & Pensions Luxembourg" (en abrégé "Dexia Life & Pensions"), établie et ayant son siège social au 2, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg,

en vertu de diverses procurations sous seing privé, lesquelles procurations sont restées annexées à un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire, reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 mai 2009, numéro 22 852 de son répertoire.

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- Que la Société "Dexia Life & Pensions Luxembourg" (en abrégé "Dexia Life & Pensions") ("DLP"), société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B, sous le numéro 39.593, a été constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, alors notaire de résidence à Lu-

xembourg-Bonnevoie, le 18 février 1992 sous le nom "BIL-VIE Compagnie Luxembourgeoise d'assurance", acte publié au Mémorial C, numéro 330 le 1^{er} août 1992 dont les statuts ont été modifiés le 31 mars 2009, publiés au Mémorial C, numéro 989 le 12 mai 2009;

- Qu'une assemblée générale extraordinaire tenue par-devant le notaire instrumentant, en date du 26 mai 2009, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 mai 2009, sous la Relation: EAC/2009/6208, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1255 du 30 juin 2009 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés, sous la référence L090086299.05, a décidé l'approbation du projet de fusion par la société "Dexia Life & Pensions Luxembourg" (en abrégé "Dexia Life & Pensions") ("DLP") en tant que société absorbante avec la société "Dexia Insurance & Pensions Services S.A." ("DIPS"), une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 2 rue Nicolas Bové (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 80130) en tant que société absorbée.

- Que par suite d'une erreur matérielle, consistant dans l'indication erronée à l'article cinq (capital social) du degré de libération des trois millions deux cent dix-huit mille cinq cent vingt-cinq (3.218.525) actions sans désignation de valeur nominale, représentant, après l'apport fusion de DIPS" un capital social souscrit de quatre-vingt-cinq millions trois cent cinquante-neuf mille quatre cent quarante-deux euros (EUR 85.359.442,-) il y a lieu à modifier l'article cinq (5) capital social, des statuts de la Société DLP, sans aucune référence au degré de libération des actions, de sorte que la cinquième résolution reprise dans ledit procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 26 mai 2009 et se référant précisément à la modification de l'article cinq (5) des statuts de la Société absorbante ou "DLP" devra être modifiée en conséquence et aura désormais la nouvelle teneur correcte suivante:

"Cinquième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à quatre-vingt-cinq millions trois cent cinquante-neuf mille quatre cent quarante-deux euros (EUR 85.359.442,-). Il est représenté par trois millions deux cent dix-huit mille cinq cent vingt-cinq (3.218.525) actions sans désignation de valeur nominale, numérotées de un (1) à trois millions deux cent dix-huit mille cinq cent vingt-cinq (3.218.525)."

- Que toutes les autres dispositions figurant au dit acte du 26 mai 2009, demeureront inchangées.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. SCHOLS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 septembre 2009. Relation: EAC/2009/11279. Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 octobre 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009129052/58.

(090155882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Spectra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 43.712.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Madame Sophie ERK, employée privée, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

"ZYBURN LIMITED", une société régie par le droit anglais, établie et ayant son siège social à Douglas 5, Athol Street (Ile de Man),

en vertu d'une procuration lui donnée à Douglas (Ile de Man), en date du 22 septembre 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle personne comparante, ès-dites qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Que la société "SPECTRA S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 43 712, a été constituée suivant acte notarié daté du 22 avril 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 332 de l'an 1993 (ci-après "la Société").

2.- Qu'aux termes d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue sous seing privé à la date du 17 septembre 2001 et dont un extrait fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 233 du 12 février 2002, page 11140, il fut décidé de convertir la devise du capital social du FRANCS LUXEMBOURGEOIS (LUF) en EUROS (EUR), ce qui induisit une modification afférente de l'article cinq (5) des statuts de la Société.

3.- Que le capital social de la Société, s'élève, donc après cette conversion du 17 septembre 2001 à TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS et SOIXANTE-NEUF CENTS (30.986,69 EUR) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, toutes se trouvant intégralement libérées en numéraire.

3.- Que sa mandante est devenue propriétaire de la totalité des mille deux cent cinquante (1'250) actions de la Société "SPECTRA S.A."

4.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société, avec effet immédiat.

5.- Que sa mandante, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'elle est investie de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société "SPECTRA S.A.", est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs actuels et au commissaire aux comptes de la Société présentement dissoute.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute.

8.- Que la mandante s'engage à régler personnellement tous les frais des présentes.

Et à l'instant la mandataire de la partie comparante a présenté au notaire instrumentant tous les certificats d'actions au porteur de la Société éventuellement émis, le cas échéant le livre des actionnaires nominatifs de la Société, lesquels ont été annulés.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. ERK, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 octobre 2009. Relation: EAC/2009/11721. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 octobre 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009129053/59.

(090155752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

EUREFI S.A., European Repro Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 36.110.

—
Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 16 septembre 2009 que:

- le mandat des administrateurs actuellement en place, à savoir:
 - * Monsieur Charles KIEFFER, commerçant, demeurant professionnellement 55, route de Luxembourg L-8440 Steinfort
 - * Madame Suzette ELSÉN, employé privé, demeurant professionnellement 55, route de Luxembourg L-8440 Steinfort
 - * Monsieur Armand DISTAVE, conseiller économique et fiscal, demeurant professionnellement 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg
 - * Monsieur Frank BADEN, notaire, demeurant professionnellement 17, rue des Bains L-1212 Luxembourg
 - * Monsieur Victor BACKES, employé privé, demeurant 3, rue de Steinfort à L-8371 Hobscheid

* Monsieur Carlo SCHLESSER, employé privé, demeurant professionnellement 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg

est reconduit pour une nouvelle période d'un an.

- le mandat du commissaire aux comptes LUX-AUDIT S.A. est reconduit pour une nouvelle période d'un an.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Il résulte des décisions prises par le conseil d'administration en date du 16 septembre 2009 que:

- Monsieur Charles KIEFFER, a été nommé Président du Conseil d'Administration et Administrateur-délégué pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009129165/31.

(090155726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Thorp S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.724.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 15 septembre 2009

En vertu de l'acte de transfert de parts daté du 15 septembre 2009, Stark Master Fund Ltd a transféré la totalité de ses parts détenues dans la Société, soit 12.500 parts, à Stark Select Asset Master Ltd, ayant son siège social à Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée à Chamber of Commerce sous le numéro 1527252.

Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Frederik Kuiper

Gérant

Référence de publication: 2009129169/15.

(090155441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Interoute Communications Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 109.435.

*Extrait de l'Assemblée Générale
Ordinaire des Actionnaires tenue le 30 juin 2009*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société qui s'est tenue le 30 juin 2009, il a été décidé comme suit:

- De prendre acte de la démission de M. George Mushahwar comme Administrateur de la Société avec effet immédiat.
- De nommer Monsieur Yasser Zeineldin, résidant à Jumeirah Beach Résidence, Rimai 2, Dubai, Emirats-Arabes-Unis, comme Administrateur de la Société, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur l'approbation des comptes au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009129170/19.

(090155448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Blue River Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 31.056.

In the year two thousand and nine, on the ninth day of September.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the public limited holding company BLUE RIVER HOLDING S.A., having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 31.056, constituted by a deed of Maître Gérard LECUIT, notary then residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg) and now in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on June 28, 1989, published in the Mémorial, Recueil C number 361 of December 6, 1989, and whose articles of association have been amended for the last time by deed under private seal in connection with the conversion of the capital into Euro on October 26, 2000, published by excerpt in the Mémorial, Recueil C number 312 of April 27, 2001.

The meeting is presided by Miss Françoise HÜBSCH, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Adoption of the corporate object of a fully taxable company and subsequent amendment of the related article of the articles of association which will have henceforth the following wording:

"The object of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licences as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes."

2.- Transfer of the registered office of the company from L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, to CH-6301 Zug, Switzerland, Bahnhofstrasse 23, and adoption by the company of the Swiss nationality.

3.- Discharge to the resigning directors, Mrs. Nancy BLEUMER, Mrs. Monique JUNCKER and Mr. Hans DE GRAAF, for the performance of their mandates.

4.- Decrease of the number of directors from 4 to 1.

5.- Resignation of Mr. Gerard Jacobus MARSMAN as chairman of the board of directors and confirmation of his mandate as director until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2011.

6.- Discharge to the resigning statutory auditor, the private limited company FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, for the performance of its mandate.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will be kept at latter's office.

The proxies of the represented shareholders will remain annexed to the present deed and will be filed at the same time with the registration authorities.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to adopt the corporate object of a fully taxable company and subsequently to amend the related article of the articles of association which will have henceforth the following wording:

"The object of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licences as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes."

Second resolution

The general meeting decides to transfer the registered office of the company from L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, to CH-6301 Zug, Switzerland, Bahnhofstrasse 23, and to adopt the Swiss nationality.

Third resolution

The general meeting decides to give discharge to the resigning directors, Mrs. Nancy BLEUMER, Mrs. Monique JUNKER and Mr. Hans DE GRAAF, for the performance of their mandates.

Fourth resolution

The general meeting decides to decrease the number of directors from four to one.

Fifth resolution

After having noted the resignation of Mr. Gerard Jacobus MARSMAN as chairman of the board of directors, the general meeting decides to confirm his mandate as director until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2011.

Sixth resolution

The general meeting decides to give discharge to the resigning statutory auditor, the private limited company FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, for the performance of its mandate.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which will be borne by the company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred and fifty Euro.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English and German, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendneun, am neunten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, im Amtssitze zu Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Gesellschafter der anonymen Holdinggesellschaft BLUE RIVER HOLDING S.A. mit Sitz in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburgs unter der Sektion B Nummer 31.056, gegründet zufolge Urkunde des Notars Gérard LECUIT, damals im Amtssitz in Mersch (Grossherzogtum Luxemburg), nun in Luxemburg (Grossherzogtum Luxemburg), am 28. Juni 1989, veröffentlicht im Mémorial, Recueil C Nummer 361 vom 6. Dezember 1989, und deren Satzung zuletzt privatschriftlich am 26. Oktober 2000 abgeändert wurde im Zusammenhang mit der Umwandlung des Kapitals in Euro. Das entsprechende Protokoll wurde auszugsweise veröffentlicht im Mémorial, Recueil C Nummer 312 vom 27. April 2001.

Den Vorsitz der Versammlung führt Fräulein Françoise HÜBSCH, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Die Vorsitzende bestellt zum Sekretär und die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herr Alain THILL, Privatbeamter, wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Nachdem das Büro der Versammlung somit konstituiert ist, gibt die Vorsitzende folgende Erklärungen ab und bittet den Notar, folgende Feststellungen zu beurkunden:

I. Dass die Versammlung folgende Tagesordnung hat:

Tagesordnung:

1.- Übernahme des Gesellschaftszweckes einer voll steuerpflichtigen Gesellschaft und Abänderung des betreffenden Artikels der Satzung, welcher künftig folgenden Wortlaut haben wird:

"Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräußerung von Beteiligungen in irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften. Sie kann auch Anleihen aufnehmen und den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Des Weiteren kann die Gesellschaft alle sonstigen Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder sonst wie, und dieselben durch Verkauf, Tausch oder sonst wie veräußern. Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und Lizenzen, sowie davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte erwerben, verwerten und veräußern.

Zweck der Gesellschaft ist außerdem der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräußerung von sowohl in Luxemburg als auch im Ausland gelegenen Immobilien.

Generell kann die Gesellschaft alle kaufmännischen, gewerblichen und finanziellen Geschäfte beweglicher und unbeweglicher Natur tätigen, welche die obengenannten Zwecke fördern oder ergänzen."

2.- Verlegen des Gesellschaftssitzes von L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, nach CH-6301 Zug, Schweiz, Bahnhofstrasse 23, und Annahme durch die Gesellschaft der Schweizer Nationalität.

3.- Beschlussfassung hinsichtlich der Entlastung der zurückgetretenen Verwaltungsratsmitglieder, Frau Nancy BLEUMER, Frau Monique JUNCKER und Herrn Hans DE GRAAF, für die Ausübung ihrer Mandate.

4.- Herabsetzung der Zahl der Verwaltungsratsmitglieder von 4 auf 1.

5.- Rücktritt des Herrn Gerard Jacobus MARSMAN als Vorsitzender des Verwaltungsrates und Bestätigung seines Mandates als Verwaltungsratsmitglied bis zum Ende der statutarischen Generalversammlung der Aktionäre des Jahres 2011.

6.- Beschlussfassung hinsichtlich der Entlastung des zurückgetretenen Kommissars, der Gesellschaft mit beschränkter Haftung FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, für die Ausübung ihres Mandates.

II. Die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter, die Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter und die Zahl ihrer Anteile sind in eine Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste, unterzeichnet durch die Gesellschafter, die Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter, das Büro der Versammlung und den unterzeichneten Notar, wird in der Kanzlei des Notars aufbewahrt werden.

Die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter bleiben dieser Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

III. Wie aus dieser Anwesenheitsliste ersichtlich, sind alle im Umlauf befindlichen Anteile in dieser Versammlung anwesend oder vertreten, so dass die Versammlung gültige Beschlüsse über alle Tagesordnungspunkte treffen kann.

Nachdem die Versammlung das Vorausgehenden genehmigt hat, trifft sie einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, den Gesellschaftszweck einer voll steuerpflichtigen Gesellschaft zu übernehmen und den betreffenden Artikel der Satzung abzuändern, welcher künftig folgenden Wortlaut haben wird:

"Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräußerung von Beteiligungen in irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften. Sie kann auch Anleihen aufnehmen und den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Des Weiteren kann die Gesellschaft alle sonstigen Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder sonst wie, und dieselben durch Verkauf, Tausch oder sonst wie veräußern. Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und Lizenzen, sowie davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte erwerben, verwerten und veräußern.

Zweck der Gesellschaft ist außerdem der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräußerung von sowohl in Luxemburg als auch im Ausland gelegenen Immobilien.

Generell kann die Gesellschaft alle kaufmännischen, gewerblichen und finanziellen Geschäfte beweglicher und unbeweglicher Natur tätigen, welche die obengenannten Zwecke fördern oder ergänzen."

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, den Gesellschaftssitz von L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, nach CH-6301 Zug, Schweiz, Bahnhofstrasse 23, zu verlegen und Schweizer Nationalität anzunehmen.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, den zurückgetretenen Verwaltungsratsmitgliedern, Frau Nancy BLEUMER, Frau Monique JUNCKER und Herrn Hans DE GRAAF, Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate zu erteilen.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder von vier auf einen herabzusetzen.

Fünfter Beschluss

Nachdem die Generalversammlung den Rücktritt des Herrn Gerard Jacobus MARSMAN als Vorsitzender des Verwaltungsrates zur Kenntnis genommen hat, beschliesst sie sein Mandat als Verwaltungsratsmitglied bis zum Ende der statutarischen Generalversammlung der Aktionäre des Jahres 2011 zu bestätigen.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, dem zurückgetretenen Kommissar, der Gesellschaft mit beschränkter Haftung FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, Entlastung für die Ausübung ihres Mandates zu erteilen.

Kosten

Die Kosten, Gebühren und jedwelche Ausgaben, welche der Gesellschaft auf Grund vorliegender Urkunde anfallen, werden abgeschätzt auf eintausendzweihundertfünfzig Euro.

Da keine weiteren Tagesordnungspunkte vorliegen, wird die Versammlung aufgehoben.

Der unterzeichnete Notar, welcher die englische und die deutsche Sprache beherrscht, erklärt, dass auf Antrag der Komparenten diese Urkunde in englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dass im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text die englische Version massgebend ist.

WORÜBER Urkunde in Junglinster erstellt wurde am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben diese mit dem Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: HÜBSCH - THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 septembre 2009. Relation GRE/2009/3275. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 25 septembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009129056/187.

(090155677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Schufa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 33.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009129223/14.

(090155516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

DBA Lux Finance, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 111.221.

EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'Associé unique de la société, en date du 8 octobre 2009:

1. La démission, en tant que Gérant de Catégorie B, de Monsieur Marcel Stephany, a été acceptée avec effet immédiat;
2. Les personnes suivantes ont été nommées, avec effet immédiat et pour une durée illimitée, en tant que Gérant de Catégorie B:

- Monsieur Alan Henry Dundon, né à Dublin, Irlande, le 18 avril 1966, avec adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Madame Isabelle Arker, née à Metz, France, le 11 février 1972, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social est transféré, avec effet immédiat, du 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2009129029/22.

(090155649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

C.E.M. Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 92.616.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2009128759/11.

(090154973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Sebas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 87.141.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Norbert SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2009128787/11.

(090155004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Japan Universal Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 118.000.

Le bilan au 31 Décembre 2008 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009128719/14.

(090154939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Axe Int' S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8278 Holzem, 4A, rue de l'École.

R.C.S. Luxembourg B 87.454.

L'an deux mille neuf, le trois septembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AXE INT' S.A. avec siège social à L-9980 Wilwerdange, 43G Residence Kaulwies, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 21 mai 2002, publié au Mémorial Recueil Spécial C numéro 1159 du 1^{er} août 2002, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 87454.

L'Assemblée est ouverte à 13.00 heures sous la présidence de Madame Stéphanie PACHE, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Isabelle DESCHUYTTER, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de Wilwerdange à Holzem avec modification afférente du deuxième alinéa de l'article deux des statuts.

2) Fixation de l'adresse du siège social.

II.- Il a été établie une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Wilwerdange à Holzem et de modifier par conséquent le deuxième alinéa de l'article deux des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Holzem.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-8278 Holzem, 4a, rue de l'Ecole.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EUROS (800,- EUR).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Paché; Muhovic; Deschuytter; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 septembre 2009. Relation: EAC/2009/10495. Reçu: SOIXANTE-QUINZE EUROS 75,- €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 octobre 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009128501/53.

(090155424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Ambrimmo S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 67.473.

L'an deux mil neuf, le onze septembre.

Pardevant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "AMBRIMMO S.A.", avec siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue ALdringen, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné alors de résidence à Hesperange, en date du 1^{er} décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 120 du 25 février 1999 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte d'assemblée générale des actionnaires sous seing privé contenant conversion du capital social en euro en date du 31 mai 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1253 du 28 août 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick AFLALO, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Joëlle MAMANE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Démission de 2 administrateurs.
- 2) Refonte intégrale des statuts de la Société pour la transformer en une société anonyme unipersonnelle.
- 3) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Patrick AFLALO et de Madame Joëlle MAMANE de leur fonction d'administrateurs de la société et décide de leur donner décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte totale des statuts et d'adapter les statuts à la nouvelle forme sociale de la Société Anonyme Unipersonnelle. Ces statuts auront dorénavant la teneur suivante:

"Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "AMBRIMMO S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat et la vente, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles ou financières s'y rattachant directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Titre II. Capital actions

Art. 5. Le capital social est fixé à DEUX CENT QUARANTE SEPT MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT TREIZE EUROS ET CINQUANTE DEUX CENTS (EUR 247.893,52) représenté par MILLE (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'Administrateur Unique, tous ces pouvoirs seront réservés à cet Administrateur Unique.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de d'avril à 9.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

99208

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. AFLALO, M.-L. AFLALO, J. MAMANE, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37118. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009128443/181.

(090155319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Badis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.490.

Le Bilan au 30.06.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2009128754/12.

(090154967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

LNR Europe Investors S. à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 106.281.

Les comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michel van Krimpen

Gérant

Référence de publication: 2009128733/12.

(090155113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Jefferson Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Jefferson Holding S.A.).

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.806.

L'an deux mille neuf, le onze septembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "JEFFERSON HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, niveau 2, R.C.S. Luxembourg section B numéro 84.806, constituée suivant acte reçu le 12 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 472 du 25 mars 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jan Herman VAN LEUVENHEIM, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) actions, composant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2009.

2) Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet social.

3) Changement de la dénomination de la société en "JEFFERSON INVESTHOLDING S.A.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

4) Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

5) Modification de l'article 14 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2009.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 (objet) des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "JEFFERSON INVESTHOLDING S.A.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est régi par les présents statuts une société anonyme, dénommée "JEFFERSON INVESTHOLDING S.A.", société de gestion de patrimoine familial (SPF)."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la loi du 18 septembre 1933 et leurs modifications ultérieures, dont la loi du 28 décembre 1992, ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. VAN LEUVENHEIM, R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37593. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 02 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009128688/79.

(090155321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Isolina Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial, (anc. Isolina Holding S.à r.l.).

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.665.

L'an deux mille neuf, le onze septembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée - holding "ISOLINA HOLDING, S.à R.L.", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, niveau 2, R.C.S. Luxembourg section B numéro 84.665, constituée suivant acte reçu le 12 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 437 du 19 mars 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jan Herman VAN LEUVENHEIM, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts sociales, composant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2009.

2) Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la société relatif à l'objet social.

3) Changement de la dénomination de la société en "ISOLINA INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

4) Modification subséquente du 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts.

5) Modification de l'article 17 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2009.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1 (objet) des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "ISOLINA INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est régi par les présents statuts une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dénommée "ISOLINA INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF)."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la loi du 18 septembre 1933 et leurs modifications ultérieures, dont la loi du 28 décembre 1992, ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. VAN LEUVENHEIM, R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 septembre 2009 Relation: LAC/2009/37583. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009128675/79.

(090155312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

AMAC Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 88.293.

L'an deux mil neuf, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme

AMAC LUXEMBOURG S.A.

ayant son siège social à L-8522 BECKERICH, 6, rue Jos Seyler,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Christine Doerner, alors de résidence à Luxembourg, en date du 17 juillet 1996, publié au Mémorial C page 25.047 de 1996,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 88.293.

L'assemblée est présidée par Madame Cécile REZETTE, demeurant professionnellement à Beckerich, rue Jos Seyler, laquelle est élue par l'assemblée générale comme scrutateur.

Le Président qui désigne comme secrétaire Madame Helena RAMOS, demeurant professionnellement à Redange/Attert.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant. La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

Transfert du siège social et modification afférente de la première phrase de l'article 2 des statuts.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à sa nouvelle adresse sise à L-2449 LUXEMBOURG, 25a, boulevard Royal et de conférer à la première phrase de l'article 2 des statuts la teneur suivante:

"Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ cinq cent euros (EUR 500,-).

Dont acte, fait et passé à Redange/Attert, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé les présentes avec le notaire.

Signé: Rezette, Ramos, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 1^{er} septembre 2009. Relation: RED/2009/973. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange/Attert, le 6 octobre 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009128489/46.

(090155414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Franis Transport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9657 Harlange, 15, rue de Villers.

R.C.S. Luxembourg B 76.479.

L'an deux mille neuf, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "FRANIS S.A.", établie et ayant son siège social à L-9657 Harlange, 15, rue de Villers, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 67596,

dûment représentée par son administrateur-délégué, Madame Marie-Françoise MORINIERE, commerçante, demeurant à L-9657 Harlange, 15, rue de Villers,

ici représentée en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à la société anonyme "FIDUCIAIRE EUROLUX", établie et ayant son siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen,

laquelle est ici représentée par Monsieur Régis LUX, juriste, demeurant professionnellement à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, en vertu d'une procuration déposée au rang des minutes de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'elle est la seule associée actuelle ("Associée Unique"), de la société à responsabilité limitée "Franis Transport Sà r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1337 Luxembourg, rue de la Cimenterie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 7.6479, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 778 du 24 octobre 2000, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Joseph

ELVINGER, en date du 22 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 722 du 21 juillet 2005,

et qu'elle a pris la résolution suivante:

Résolution

L'Associée Unique décide de transférer, avec effet au 1^{er} août 2009, le siège social de la Société de Luxembourg à L-9657 Harlange, 15, rue de Villers, et de modifier subséquemment la première phrase de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (première phrase).** Le siège social est établi à Harlange, (Grand-Duché de Luxembourg)."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cents euros et l'Associée Unique s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: LUX - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} octobre 2009. Relation GRE/2009/3456. Reçu soixante-quinze euros 75 €.

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009128486/48.

(090155412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Partners Group Global Mezzanine 2007 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 122.458.

Im Jahre zweitausendundneun.

Den achtzehnten September um 14.05 Uhr.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

IST ERSCIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group (Luxembourg) S.à r.l., mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare, H.G.R. Luxemburg Nummer B107523,

hier ordnungsgemäss vertreten durch Frau Unda RÖSSLER, financial analyst, beruflich wohnhaft in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare,

auf Grund einer privatschriftlich gegebenen Vollmacht.

Welche Vollmacht, vom Mandanten und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Die Komparentin handelnd in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft (société en commandite par actions) PARTNERS GROUP GLOBAL MEZZANINE 2007 S.C.A., SICAR, als Investmentgesellschaft für Anlage in Risikokapital gemäss Gesetz vom 15. Juni 2004 qualifiziert, mit Sitz in L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches, gemäss eines Beschlusses vom 9. Februar 2007 bezüglich einer Erhöhung des Gesellschaftskapitals der PARTNERS GROUP GLOBAL MEZZANINE 2007 S.C.A., SICAR.

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I.- Die Gesellschaft PARTNERS GROUP GLOBAL MEZZANINE 2007 S.C.A., SICAR (hiemach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches, H.G.R. Luxemburg Nummer B122458, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Jean-Joseph WAGNER, mit dem Amtssitz in Sassenheim, am 8. Dezember 2006, veröffentlicht im Memorial C Nummer 2420 vom 28. Dezember 2006, und deren Satzung abgeändert wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den vorgenannten Notar Jean-Joseph WAGNER am 30. Januar 2007, veröffentlicht im Memorial C Nummer 173 vom 14. Februar 2007.

II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von einhundertsechszigtausend neun hundert siebenundachtzig Euro und siebenunddreissig Cents (166.987,37 EUR), eingeteilt in einhundertvierundfünfzigtausend siebenhundert siebenundzwanzig Komma siebenunddreissig (154.727,37) Manager-Aktien und zwölftausendzweihundertsechzig (12.260) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1.- EUR) pro Aktie.

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von zehn Millionen Euro (10.000.000.- EUR) und ist aufgeteilt in:

- fünf Millionen (5.000.000) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1.- EUR) pro Aktie; und
- fünf Millionen (5.000.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1.- EUR) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben:

Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betraglichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Vorzugsaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt ein tausend Euro (1.000.- EUR) ausgegeben (d.h. Nominalwert von 1.- EUR zuzüglich Emissionsagio von 999.- EUR); und
- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von 1.- EUR (zuzüglich Emissionsagio von 0.- EUR bis 1.- EUR) ausgegeben.

Die Gesamtsumme der von einem Gesellschaftsinvestor an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Kapitaleinlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum fünften Jahrestag der Veröffentlichung der Satzung Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäss den Regeln für die Änderung der Satzung gefasst wurde, verlängert werden.

Der im Namen der Gesellschaft handelnde Manager verfügt über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Investoren, bei Kapitalabrufen und bei Zahlungen, die auf Kapitalabrufe folgen, zu regeln.

V.- Gemäss eines am 23. März 2007 genommenen Beschlusses hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um sechszwanzigtausendundsiebenundzwanzig Euro und achtzehn Cents (46.027,18 EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von einhundertsechszigtausendneunhundert siebenundachtzig Euro und siebenunddreissig Cents (166.987,37 EUR) auf zweihundertdreizehntausendundvierzehn Euro und fünfundfünfzig Cents (213.014,55 EUR) zu bringen durch die Ausgabe von:

- viertausendeinhundertsechszwanzig Komma zweiundzwanzig (4.146,22) neuen Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von je fünfzig Euro (50.- EUR), ausgegeben mit einem gesamten Emissionsagio von vier Millionen einhundertzweiundvierzigtausendundneunundsechzig Euro und neun Cents (4.142.069,09 EUR) welcher gänzlich der Spezial Reserve der Gesellschaft zugeteilt wird;
- einundvierzigtausendachtundachtzig Komma sechsundneunzig (41.880,96) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1.-EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

VI.- Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Betrag von sechszwanzigtausendundsiebenundzwanzig Euro und achtzehn Cents (46.027,18 EUR) erhalten hat, so wie den Betrag von vier Millionen einhundertzweiundvierzigtausendundneunundsechzig Euro und neun Cents (4.142.069,09 EUR) als Emissionsagio.

Die genannten Zeichnungs- und Einzahlungsbelege wurden dem unterzeichneten Notar vorgelegt, was hiermit ausdrücklich von ihm festgestellt wird.

VII.- Dass aufgrund der oben genannten Beschlüsse und Entscheidungen, der Manager beschliesst Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" Art. 5. Aktienkapital. (Paragraph b).

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von zweihundertdreizehntausendundvierzehn Euro und fünfundfünfzig Cents (213.014,55 EUR), eingeteilt in einhundertsechszwanzigtausendsechshundertacht Komma dreiunddreissig (196.608,33) Manager-Aktien und sechszehntausendvierhundertsechs Komma zweiundzwanzig (16.406,22) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1.- EUR) pro Aktie."

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr zwei tausend neunhundertfünfzig Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Junglinster, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: RÖSSLER - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} octobre 2009. Relation GRE/2009/3458. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 7 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009128456/91.

(090155276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Sodintec Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 38.152.

Le Bilan au 31.03.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2009128792/11.

(090155014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Swisscanto (LU) Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 121.904.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SWISSCANTO (LU) MANAGEMENT COMPANY S.A.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009128799/12.

(090155104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Captiva Industrial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.432.

RECTIFICATIF

Extrait

Suite à une erreur matérielle lors de la publication des comptes annuels au 31 décembre 2008 de la Société, publiés en date du 14 Juillet 2009 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la référence L090105284.04, il y a lieu de procéder à la publication des comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2008 de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009128801/16.

(090155106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Project Companions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 106.745.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2009128803/13.

(090154865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Brooklyn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 105.288.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009128832/13.

(090155221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Sigismund CBO 2008-1 S.A., Société Anonyme de Titrisation (en liquidation).

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.137.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 7 octobre 2009

L'associé unique

- approuve le rapport du commissaire à la liquidation au 7 octobre 2009,
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister,
- décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Sigismund CBO 2008-1 S.A., en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2009128824/18.

(090154791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

You Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 106.051.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Référence de publication: 2009128827/10.

(090155289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.
